

# Mémo VFR de Nuit

## Pilote :

Emport passager : 3 atterrissages dans les 90 jours, dont 1 de nuit

Illusions visuelles et sensorielles très fréquentes de nuit : se fier aux instruments !

## Météo :

Danger principal : **brouillard & stratus bas**

Plus la température est proche du point de rosée, plus l'air est humide et plus le risque de brouillard est élevé

Minimas VMC les mêmes que de jour : classes G en vue du sol & hors des nuages

classes C D E 1500m et 1000fts de distance aux nuages

Pas de VFR Spécial, visibilité minimum 5 km

De nuit : vol local plafond 1500ft sol

voyage plafond 1500ft au dessus de l'altitude de croisière prévue

## Réglementation :

Radio : sauf circuit d'aérodrome en auto-information, contact avec le contrôle obligatoire : penser à demander la prochaine fréquence !

Obstacles : hauteur de survol minimum de 1500ft dans un rayon de 8km

Itinéraires : obligatoires lorsque l'on ne peut pas s'affranchir des obstacles (voir complément aux cartes aéronautiques)

Carburant : réserve finale de 45min

## Équipement :

Avion : classé VFR Nuit avec altimètre, variomètre, horizon, bille aiguille, conservateur de cap, moyen radio et radio navigation, transpondeur et fusibles de rechange

Éclairages : les trois feux de navigation, le(s) anticollision(s), éclairages tableau de bord et phare obligatoires !

Lampe : une par membre d'équipage

Terrain : bien vérifier le balisage disponible, l'activation du PCL, prévoir un terrain de dégagement contrôlé en cas de panne radio

## Plan de vol :

Obligatoire hors vol local (dans les limites latérales de la CTR/TMA, ou en l'absence de zone à 12km/6,5NM maximum)

Déposé 30 minutes avant le départ

Exception : premier contact avec le terrain d'arrivée de jour (exception !!!!)

Sites web : [www.olivia.aviation-civile.gouv.fr](http://www.olivia.aviation-civile.gouv.fr) ou EuroFPL ou BRIA 01 56 301 301

En l'absence de contrôle : ne pas oublier de clôturer par téléphone !!!